Nos 2 et 3 — XXIVe Année — SIX PAGES : CINQ CENTIMES — Mardi et Mercredi 2 et 3 Janvier 1912

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 19, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061)
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —
Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A LILLE : N° 97

1911-1912

1911 sera une année historique, l'année du Maroc, où la France fut à deux doigts de la guerre, mais où elle compléta son magnifique domaine de l'Afrique du Nord par l'adjonction de l'empire chérifien à l'Algérie et à la Tunisie.

Depuis nos désastres de 1870-71, nous avions été menacés trois fois d'une agression allemande : en 1875, lorsque le prince de Bismarck, inquiet de notre relèvement, qu'il n'avait pas prévu si complet et si rapide, voulut nous surprendre en pleine réorganisation de notre puissance militaire, ce dont il en fut empêché que par l'intervention de l'empereur de Russie.

En 1886, ensuite, quand l'arrestation brutale, à la frontière, à la suite d'un guet-apens, du commissaire de police Schnœbelé, provoqua en France, où le général Boulanger était alors ministre de la guerre, un mouvement de colère patriotique qui aurait abouti au conflit, sans l'énergique sang-froid du Président Grévy.

En 1905, enfin, le voyage de l'empereur Guillaume à Tanger, et son discours au sultan du Maroc, eurent le caractère d'un véritable ultimatum adressé à la France. La retraite de notre ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, imposée par le Président du Conseil, M. Rouvier, put, seule, écarter le danger de guerre.

***

Cette année 1911, la conflagration si redoutée ne fut jamais, peut-être, plus menaçante et plus imminente.

On a dit que ce péril avait suscité un réveil du sentiment national. Et il est vrai que le peuple français, si vif et si profond soit son attachement à la paix, eut la conscience de l'humiliation continuelle à laquelle on voulait le soumettre, et que sa fierté se révolta, prête à tous les aléas, et à tous les sacrifices.

***

En ce qui concerne nos affaires intérieures, 1911 laissera de douloureux souvenirs.

Ce fut le lamentable accident d'Issy-les-Moulineaux, où l'un de nos plus valeureux républicains, le regretté Berteaux, trouva la mort, et où le président du Conseil, M. Monis, fut grièvement blessé.

Ce fut l'épouvantable catastrophe du « Liberté », qui a jeté sur notre marine et sur le pays tout entier, un voile de deuil et d'angoisse.

***

1911 a vu tomber les ministères Briand et Monis, et naître le ministère Caillaux.

Nous avons été accoutumés, depuis douze ans, à la longévité des gouvernements, succédant à la brièveté ministérielle qui fut si préjudiciable, auparavant, aux intérêts de la République.

Waldeck-Rousseau, Combes, Clémenceau, demeurèrent trois ans, chacun, au pouvoir. Et voici qu'on nous annonce, pour la rentrée, la chute du cabinet Caillaux, qui ne fut constitué qu'il y a six mois à peine.

Allons-nous rentrer dans la période des cabinets éphémères et des crises ministérielles fréquentes et répétées ?

***

Ainsi s'ouvre 1912.

Un changement de gouvernement à l'intérieur, et à l'extérieur des complications partout, en Europe, en Tripolitaine, en Extrême-Orient.

Le traité franco-allemand n'a pas, comme on l'espérait, assuré le rapprochement de la France et de l'Allemagne.

Les journaux pangermanistes, mécontents de ce qu'ils considèrent comme une défaite de la diplomatie allemande, sont plus agressifs que jamais, et affirment que l'année ne s'écoulera pas sans que la guerre, toujours annoncée et toujours évitée, ne règle enfin les insolubles difficultés internationales.

En Angleterre, comme en Allemagne, on augmente, ou multiplie les armements.

L'avenir n'apparaît guère pacifique et rassurant.

***

Au point de vue électoral, 1912 va débuter, dans quelques jours, par le renouvellement d'un tiers des membres du Sénat.

La lutte est engagée dans les conditions les plus favorables pour notre Parti radical et radical-socialiste, qui, nous pouvons l'annoncer d'après les renseignements les plus sérieux, remportera une nouvelle et grande victoire.

Puis, viendront, au mois de mai, dans toute la France, les élections municipales.

Déjà les Partis se préparent. Aurons-nous, d'ici là, la représentation proportionnelle. C'est plus que douteux.

Et il est du devoir des républicains de compiler, pour cette bataille importante, qui sera chaude et passionnément livrée, sur leurs propres forces, sur leur organisation et leur active propagande.

***

Année peu satisfaisante que celle qui vient de finir. Année inquiétante, celle où nous entrons.

Gardons, cependant, nos espérances et notre confiance en l'avenir.

Continuons de combattre, énergiquement, pour notre idée républicain et démocratique, et dans ces luttes intérieures, ne perdons pas de vue nos frontières; songeons au péril extérieur, et maintenons, sur ce terrain de l'amour de notre commune patrie, l'union et la solidarité de tous les Français.

Georges ROBERT.

AU JOUR LE JOUR

Pauvre Lantelme !

Pauvre Lantelme ! Lantelme aux larges yeux vers qui les désirs allaient comme un vol d'abeilles vers les lys !

A d'autres, aux croyants, à ceux qui gardent le respect antique des tombeaux, de crier au sacrilège, de se lamenter et de s'exclamer prêtes de religieuse terreur qu'on a violé votre suprême repos. Pour nous, nous ne voulons que déplorer le crime de lèse-beauté qui vient d'ételer votre corps jadis admiré dans toute la hideur de l'après...

Qui donc de ceux qui vous ont aimée osât osé dire devant l'horreur de votre cercueil béant qui faisait éloigner les plus braves : « Celle-là fut même ? » Tous eussent-ils murmuré les vers du poète :

Après ton dernier trépas,
Grêle, tu n'aura là-bas
Qu'une bouqueti blanche,
Et quand, mort, je le verrais,
Aux ombres je n'oserais
Que jadis tu fus m'aime...

Et voilà ce que fait de nous notre soi-disant civilisation !

Il y a moins de deux mille ans le respect de vos contemporains vous eût transformée en une de ces nombes évocatrices si peu effrayantes à voir. Vous eussez devenue la sœur de la petite Thais d'Alexandrie qui repose si paisiblement sous la vitrine du musée Guimet, à côté du farouche anachorète Sérapion : toute sensibilité à la fine courtisane aux longs cheveux encore parfumés pour d'amour et si peu laide, toute desséchée comme une feuille morte, comme une petite chose végétale qui s'effrite, finit à travers les siècles et fait rêver ceux qui passent...

« Quelle âme étrange et lointaine anima ce corps, combien de joies a-t-il données et reçues, combien de douleurs a-t-il semées avant d'être étendu dans en rigidité suprême et argumiaque ? »

Une civilisation mieux entendue, belle Lantelme, et les bijoux qui resplendirent sur vous seraient restés pour la grâce des yeux plus heureuses qui vous survivent, et vous ne serez plus qu'un peu de cendre dans une urne ; un peu de cendre... une chose propre, presque impalpable qu'on pourrait encore avouer et chanter !

Pauvre Lantelme ! au milieu de votre vie brillante, pourvoirie d'admirateurs et d'envieuses, étonnons seulement aimée ? Il est et vrais et si légèr le milieu où vous connûtes les succès et la fortune, si peu capable d'atteindre les hauteurs martyrisantes des sentiments vrais et purs !

Existe-t-il seulement quelque part le cœur simple et sincère qui a frémi d'une grande douleur à votre odieuse exhumation et qui après avoir osé tout seul se peine vous garder quand même son amour, son culte et peut dire avec l'immortel poète :

Alors, ô ma beauté ! dites à la vermine
Qui vous mangera de baisers,
Que j'ai gardé la forme et l'essence divine
De mes amours décomposés !

Si celui-là existe, Lantelme aux larges yeux si lugubrement éteints et ramenés de force à la lueur blafarde des tombeaux, qu'il reçoive le salut qu'on doit à ce qui fut l'amour, et vous le salut qu'on doit à ce qui fut la beauté.

Jean d'AZCO.

ECHOS

Toujours souriante.

Il fut un temps où nos « gabelous » n'avaient aucune prétention à l'expertise en matière de critique d'art et où les préposés de la douane de Marseille ne rougissaient pas d'étiqueter « poisson séché » le momie d'un Pharaon que M. Maspero envoyait au Musée du Louvre.

Ces braves gens vont être fondés à se départir d'une telle modestie : chaque train qui passe la frontière, chaque paquebot qui apparaît, ou mouille en eau française, apporte sa « Joconde » à suspecter, flairer et identifier : le fait, hier encore, c'est produit au Havre : une fort belle copie de Mona Lisa est tombée aux mains d'un brigadier de la douane qui, d'ailleurs, a tout aussitôt reconnu le contrefaçon.

En attendant, le « Jocondé » est toute retrouvée au Palais de Justice de Paris, où elle figure à autant d'exemplaires qu'il y a de cabinets d'instruction. Un grand magistrat a fait aux magistrats ce sourient cadeau d'étrennes.

M. Drouz, comme tous les autres juges, a la sienne.

Tard.

Un archéologue, venant d'Egypte, se présente avant-hier à la douane de Marseille avec une momie.

Perplexité des gabelous qui ne savent trop sous quelle rubrique doit figurer l'objet.

Dans les papiers administratifs, rien qui s'y rapporte, fût-ce de loin...

Consultations, longues recherches...

Et l'on décide enfin que la momie paiera la taxe du « poisson conservé »...

Flairtour pour le Pharaon !

CHRONIQUE

Les évasions célèbres

L'évasion du capitaine Lux de la forteresse de Gisela donne à ce sport difficile quelques jours d'actualité.

Précédemment, le docteur Guède discute, dans le « Mercure de France », la vérité du récit que Casanova nous a laissé, dans ses fameux « Mémoires », de son évasion des Plombs. Et il passe en revue, au préalable, toutes les évasions célèbres.

Formulons une loi qui, comme toutes les lois, a ses exceptions, c'est que, lorsqu'on analyse les évasions célèbres, on trouve que toutes, en dehors de leurs combinaisons adroites, d'efforts surhumains, de patience, d'obstination durant des années vers un but unique fit par évadé, malgré ses déceptions, toutes ont eu lieu avec la connivence d'aides venues de l'intérieur de la prison, ou avec des intelligences entretenues avec le dehors.

En 1566, Marie Stuart s'évade avec l'aide du petit Douglas, resté dans le château de Loch Leven, et, au dehors, des membres de la famille des Hamilton l'attendaient à l'endroit du débarquement.

En 1591, Charles de Guise, enfermé au château de Tours, avait pris jour, le 15 août avec Claude de le Chastre et avec son fils. Il est attaché à une corde et descendu par son valet de chambre, qui l'aidait au cette occasion.

En 1621, Grotius, au château de Louvenstein, en sort enfermé dans un coffre par sa femme, qu'on laissait le visiter.

En 1683, Isaac Arnauld, ancien gouverneur de Philipsbourg, enfermé à Esslingen, en sort avec l'aide de cavaliers français au service de l'empereur, chargés de le garder, et qui le sauvent avec lui.

En 1846, le duc de Beaufort, après 5 ans de détention au donjon de Vincennes, en sort par l'habileté de ses amis et de quelques-uns des siens, qui, en cette occasion, le servirent fidèlement.

En 1654, le cardinal de Retz, au château de Nantes, est aidé à l'intérieur par son valet de chambre, son médecin, l'abbé Rousseau, et au dehors par M. le Brissac, qui « me donna sa parole qu'il me servirait pour ma liberté en tout ce qui ne regderait pas le dedans du château ».

En 1671, Guiguesan de Beaujeu, au château des Sept-Tours depuis onze ans, s'en échappe par l'aide de son neveu, qui, à chaque de ses visites, lui portait une certaine quantité de cordes.

En 1683, Jean Barl et le chevalier de Forbin, prisonniers à Plymouth, regrettent du dehors une lime pour relier leurs barreaux ; le chirurgien qui panse leurs blessures était Français ; les deux mousses qui les servaient pouvaient sortir librement, et se laissèrent gagner par les promesses de prisonniers qui avaient argent en poche.

En 1694, Duguay-Trouin, à Plymouth, nous rapidement des relations qui fut permirent de s'évadeindre avec un capitaine de navire suédois, qui l'aida dans sa fuite.

En 1746, le baron de Trenck, enfermé au château de Glatz, s'était fait, dès son arrivée, de nombreux amis parmi les officiers qui le gardaient, et qui l'ont constamment aidé dans chacune de ses tentatives si courageuses.

En 1765, Lochi s'échappe des Plombs de Venise, mais ce femme fut faisait des envois dans une caisse, et les circonstances dramatiques dans lesquelles l'évasion se serait effectuée sont tellement illicites à admettre que les contemporains disent le prix qu'elle a coûté, comme partagée entre deux inquisiteurs d'Etat.

En 1815, le comte de Lavalette est sorti sous les vêtements de sa femme, qui venait lui faire ses derniers adieux.

Les prisonniers politiques de 1834, Marrast, Guinard, Cavaignac, détenus à Sainte-Pélagie, étaient l'objet d'une surveillance fort peu rigoureuse, et, au sortir de la galerie de 10 mètres qu'ils creusèrent, trouvèrent tout préparé, grâce à leurs intelligences avec le dehors.

De nos jours, osérons-nous citer l'évasion du Bazaine, dans laquelle la bienveillance gouvernementale est si évidente qu'il est presque honteux d'en parler ?

Trois évasions seules semblaient échapper à la loi que nous avons formulée :

Cette de Benvenuto Cellini, du château Saint-Ange. Il n'y a à opposer à son récit que le faconde et les exagérations évidemment mensongères de l'écrivain dans d'autres parties de ses « Mémoires ».

Enfin celle de l'abbé de Bucquoy, ainsi que celle de Latude.

Pour ces dernières, nous ferons remarquer que le premier travaillait de concert avec trois autres prisonniers, et pour le second qu'il avait aussi un compagnon de captivité.

Dr GUÈDE.

Un tunnel s'écroule

DIX-NEUF VICTIMES

Un tunnel en construction près de Svrelig, sur la nouvelle ligne projetée entre Nisch et Kniaszeval, s'est écroulé et a enseveli 19 ouvriers. Bien que des travaux de sauvetage aient été immédiatement entrepris, on ne peut dire si les ouvriers ensevelis sont encore en vie.

Éboulement de falaises

Plusieurs milliers de mètres cubes se sont détachés pendant la nuit de dimanche à lundi, des falaises appelées « White Cliffs » et se sont écroulés dans la mer avec un bruit qui s'est entendu à plusieurs milles de distance.

Il n'est produit un tel déplacement d'eau que le niveau a monté subitement de plusieurs pieds dans le port extérieur de Folkestone. Plusieurs navires charbonniers ont rompu leurs amarres. Les barques de pêche s'agitaient comme s'il y avait un vent de marée.

LES PÉTRINS MÉCANIQUES

Mon éminent collègue et ami, M. Justin Godart, vient de déposer, sur le bureau de la Chambre, un amendement des plus intéressants à la loi de finances, par lequel il demande que « les boulangeries qui installent le travail mécanique pour leur fabrication, et dont le personnel ouvrier ne dépasse pas deux personnes, soient exemptées pendant 5 ans, à dater de la publication du rôle qui suit l'époque de l'installation, de l'augmentation de la patente qu'entraîne l'introduction du moteur ».

C'est toute la question du pétrissage mécanique qui va être ainsi soulevée devant le Parlement. Grave et profonde question, problème social, autant qu'économique, qui doit bouleverser de fond en comble les habitudes de l'ouvrier boulanger, de son patron, du consommateur, c'est-à-dire, en somme, de tout le monde. Ajoutons, pour préciser, que s'il les bouleverse, c'est pour les améliorer grandement.

***

Que n'a-t-on pas écrit sur la condition malheureuse du forçat du fournil ? Et quelque véhémente qu'ait pu être la plaidoirie, elle était au-dessous de la vérité ! Corbeau au lieu labeur de nuit, privé d'air, et, tandis qu'il livre pour sa tâche le meilleur de ses forces, exposé aux variations de température, tantôt suant lorsqu'il pétrit et grelotant quand il fait froid, l'ouvrier boulanger est un candidat certain à la tuberculose, et la mortalité est effrayante dans sa corporation.

Aussi l'adoption du pétrin mécanique serait-elle pour lui une réforme sauvegardée. Sans doute aurait-il encore à travailler le nuit, puisque le sybaritisme moderne exige que le boulanger livre le pain frais le matin, en même temps que le journal donne la nouvelle échappée la nuit des rapides fils apéricaux. Mais le travail de l'ouvrier ne sera plus cet effort déprimant qui ruinait en santé ; il consistera à assister, les bras croisés, en surveillant de la pâte, à surveiller le moteur, à épaisser la masse en formation ; il n'aura plus à craindre ces chaudes et froids qui, sur un terrain préparé à toutes les réceptivités, exerçaient chroniquement leur action mortelle. Il n'aura plus à chercher dans l'alcool nécessaire l'aliment réparateur des forces qu'il perdait à profusion.

***

Pour le patron, certes, l'adaptation mécanique sera, à l'origine, une lourde charge. D'abord, il faudra acheter la machine et, dans cette opération, immobiliser un capital. Le gérant d'ouvriers a employer ramène le même, et il y aura la lourde charge de payer pour eux une prime d'assurances plus élevée. Enfin, le patron montera dans l'échelle des patentes. Mais quelle sécurité pour lui contre les heurts provoqués par la difficulté indéniable du travail ouvrier ! Quelle assurance pour le recrutement de la main-d'œuvre, contre les revendications du repos hebdomadaire si difficile à assurer dans la corporation, contre les grèves, contre les ambages ! Quelle sécurité vis-à-vis de sa clientèle, lorsqu'il sera certain de lui livrer un pain propre, sain, invariablement modelé sur la formule imposée au fournil !

Le syndicat de la boulangerie de Paris, qui veut de tous nos groupements commerciaux l'un des plus avisés, des plus sages, des plus prévoyants, et qui a un égal souci de l'intérêt du public et de celui de ses commerçants, a eu le mérite d'organiser, en 1909, des expériences comparatives de pétrissage à bras et à la machine. Son distingué rapporteur, M. Marcel Arpin, dans une étude extrêmement documentée, a mis en lumière les résultats donnés par plusieurs mois d'observations : 1° « Le pain fabriqué mécaniquement est identique, comme aspect, au pain que fournit un pétrissage à bras bien conduit ; 2° le pétrissage mécanique donne le même rendement en pain qu'un travail à bras bien fait », et, comme conclusion, le syndicat de la boulangerie de Paris « toujours à la recherche des idées et des applications nouvelles qui améliorent la profession qu'il représente, se félicite d'avoir prêché l'exemple et fourni, par des expériences irréprochablement exécutées, des données certaines sur le pétrissage mécanique, données dont pourront tirer profit les constructeurs et toute la boulangerie de France. »

***

Quant au public, comment pourrait-il hésiter, ou plutôt continuer à hésiter, — car il hésite encore ! — à préférer le pain pétri à la machine au pain préparé, jamais l'ouvrier ne fut et n'existe, à la sueur de l'homme ? Le feu purifie tout, dit-il : quelle erreur ! Les produits infiniment nocif que l'ouvrier, malade hélas, souvent anémié, tuberculeux, apporte dans le plus essentiel des nos aliments, y restent intégralement les Des microbes, comme celui de la tuberculose, résistent à la chaleur du four, quand le pain est insuffisamment cuit. Et puis, il faut répéter au consommateur combien la notion de la plus élémentaire solidarité humaine lui commande de penser qu'actuellement l'ouvrier boulanger « s'épuise pour lui » : M. Louis Lindet, dans la préface d'une haute tenue littéraire et documentaire, qu'il a écrite pour le rapport de M. Arpin, publié par la chambre syndicale patronale, écrit : « Acheter du pain cher le boulanger qui possède un pétrin mécanique, c'est faire une œuvre d'hospitalité, d'infirmes ou de vieillards. » On ne saurait mieux dire, ni mieux penser, et une telle conclusion fait autant honneur à celui qui l'a rédigé qu'à la Chambre de patrons qui a su l'inspirer.

Charles LEHOUCQ,
Député de Paris.

Les prochains conseils des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront au Conseil samedi prochain. D'autres réunions ministérielles auront probablement lieu lundi et mardi matin.

L'Affaire de la rue Ordener

Comment une roue d'auto mit en émoi les deux cents habitants de Sault-l'Arbret (Pas-de-Calais).

Un de nos confrères de Paris publiait mardi la note suivante :

« Hier après-midi quatre automobilistes furent, à Sault-l'Arbret, victimes d'un accident d'auto. Leur voiture ayant heurté la bordure, le roue avant fut brisée. Les automobilistes refusèrent de faire réparer par le mécanicien du village et prirent le train pour Lille, emportant une valise, un moyen et une jante. On a trouvé sur les coussins de l'automobile deux étuis de cartouches de revolver. Le véhicule, qui porte le numéro 135-B-7, fut remisé en face de la poste. Le parquet de Saint-Pol a été avisé par le procureur d'Arras.

« On se demande si cette étrange affaire n'aurait pas un rapport avec le vol de la rue Ordener. »

Sault-l'Arbret est un village de deux cents habitants, où à dix-huit kilomètres d'Arras. C'est un village modèle où il n'était jamais rien arrivé.

Avoue que les villageois matinaux bien qu'à leur arrivée enfin quelque chose, quelque chose de surprenant qui valait au nom de Sault-l'Arbret la gloire de figurer dans les gazettes, en bonne place.

Or, les fils d'un constructeur d'automobiles bien connu, qui habitent Paris, avaient décidé de passer le premier janvier à Lille, dans leur famille. Ils invitèrent deux amis et partirent en auto. Le voyage fut excellent et la voiture traversait à grande allure Sault-l'Arbret, lorsqu'une roue cassa. Les jeunes Lillois eurent vite fait de constater qu'il était impossible de réparer sur place. Un indigène, qui porte un nom pimpant, le facteur Lamourette, les aida à remplacer par une roue de chariot la roue brisée. Et l'auto fut remisée sous un hangar. Survint un mécanicien, l'unique mécanicien du village, qui offrit aux automobilistes son concours. Ce dernier était parfaitement inutile. On éconduisit donc la bonhomme.

Et les voyageurs qui venaient d'apprendre le prochain passage d'un train, gagnèrent prestement la gare.

Dès qu'ils eurent disparu, les villageois inspectèrent l'auto. Ils y découvrirent d'abondantes victuailles, et quelques cartouches de revolver. L'importance de cette découverte ne leur échappa pas. Le mécanicien éconduit en soulignait l'étrangeté. Bientôt tout le village entourait le hangar. On tint conseil. C'est alors que survint, mûrement et lent, le garde champêtre. Et le garde champêtre fut gravement la tête. Puis il déclara qu'il fallait prévenir en hâte le parquet d'Arras et les assistants comprirent, un peu tard. Ils comprirent qu'ils avaient laissé fuir... les bandits de la rue Ordener.

Quelques heures plus tard, les reporters d'Arras accouraient. Ils n'avaient jamais été à pareille fête. Décidément l'année commençait bien. Le Parquet, plus circonspect, se bougea peu.

Les automobilistes — est-il nécessaire de le noter — ont appris sans tristesse la méprise qu'ils avaient provoquée.

Et nous espérons qu'ils ont vidé quelques coupes à la santé des deux cents habitants de Sault-l'Arbret.

Ces braves gens, oui, en vérité, méritent un tel honneur.

P.-T. P.

A la recherche de Carroy-Leblanc

MM. Hamard et Jouin, chef et sous-chef de la Sûreté, accompagnés de membres inspecteurs, ont poursuivi lundi leurs actives recherches, dans le bassin de Saint de Peurie, où l'on suppose qu'Edouard Carroy, l'un des agresseurs du garçon de recettes Caby, s'est réfugié.

Si elles n'ont donné aucun résultat définitif, des recherches ont été menées jusqu'à d'établir d'une façon absolue l'identité du pseudo Leblanc. Celui-ci est très connu à Amberviller, à Pontin, à Noisy-le-Sec, à Montsermiel, où il passait régulièrement une fois par semaine, accompagné de sa maîtresse, Jeanne Boisdi, pour vendre la bimbeloterie. Toutes les personnes auxquelles sa photographie a été présentée l'ont parfaitement reconnu.

On a également retrouvé les traces du marchand ambulant dans le dix-huitième arrondissement. On le vit fréquemment dans le quartier des Grandes-Carrières, où fut commises l'agression contre le garçon de recettes. Il était l'amant d'une femme-mondaine habitant le rue Eugène-Carrière. Fréquemment, il tuait éventaire rue Lepic, parmi les marchandes des quatre-saisons. Les objets qu'il vendait provenaient, dit-on, de cambriolages.

UNE NOTE DROLE

Un commerçant de la rue Marcadet est présentait lundi matin, l'air affairé, au bureau de M. Hamard.

— Je viens, dit-il au secrétaire de service, vous fournir un indication des plus importantes au sujet de l'attentat de la rue Ordener.

Invité à s'expliquer, le visiteur reconnut qu'il y a deux jours, il trouva, cambriolée, une Villa qu'il possède à Pavillons-sous-Bois.

— Les malfaiteurs, déclara-t-il, ont dû séjourner plusieurs jours dans ma maison. Ils n'ont pas emporté grand'chose, mais ils ont vidé plusieurs bouteilles de bière qu'ils étaient rangées dans ma cave parmi des bouteilles de vin. Comprenez-vous bien l'importance de ce détail, monsieur ? Ils ont bu de la bière ! !

Comme le secrétaire de M. Hamard avouait, par l'expression de son visage, qu'il ne comprenait nullement qu'il pût exister quelque corrélation entre l'attentat de la rue Ordener et... la bière du commerçant, celui-ci s'écria, indigné :

— Vous ne connaissez donc pas le système des déductions, monsieur ! Bertillon, général de la bière en chef de Scotland Yard, interpelle-a le chef... et les cambrioleurs travaient chez moi ? — Non, n'est-ce pas ! Or, Carroy, que vous recherchez, est Belge, et les Belges, vous le savez, qu'ils tiennent chaud ou qu'il gèle, ne boivent que de la bière. Il y a donc, à Pavillons-sous-Bois qu'une localité située dans la région où vous croyez que le bandit se cache. Concluez !

Et le commerçant de la rue Marcadet s'enfui, tout fier de sa déduction.

LA BANQUE DE FRANCE

II

SON EVOLUTION. — SON FONCTIONNEMENT. — SON BUT. — LIMITE D'EMISSION ET ENCAISSE METALLIQUE. — RELATIONS AVEC L'ETAT. — REDEVANCE, AVANCES SANS INTERET, PARTAGE. — EXTENSION CONSTANTE.

Le privilège de la Banque de France, prorogée de vingt-trois ans en 1897, prend fin le 31 décembre 1920. Une stipulation de la convention de 1897 portait qu' « une loi votée par les deux Chambres, dans le cours de l'année 1911, pouvait faire cesser le privilège à la date du 31 décembre 1912 ». Cette faculté a donné naissance à une convention additionnelle dont nous voulons entretenir nos lecteurs.

Constituée le 24 pluviôse an VIII, c'est trois ans plus tard, le 24 germinal an XI, que fut fut accordé le privilège d'émission qui lui a été constamment renouvelé depuis. Dans la se constitution, son capital était de 30 millions, il fut porté successivement à 45 millions en 1803, à 90 millions en 1806, à 94.250.000 francs en 1848, à 182.500.000 fr. en 1857. Elle a toujours été sous le contrôle de l'Etat qui nomme son gouverneur, ses deux sous-gouverneurs et les directeurs de ses succursales. Elle est administrée par un conseil composé de quinze régents et de trois censeurs nommés par l'assemblée des deux cents plus forts actionnaires français n'ayant chacun qu'une voix quel que soit le nombre de leurs actions. Le gouverneur préside le Conseil et a la direction générale de la Banque.

La Banque de France est une banque d'émission, dont les billets, payables à vue, doivent avoir pour contre-partie le numéraire réservé des caisses, les titres déposés en garantie et un portefeuille non actuellement sûr, mais rapidement réalisable ; il faut en effet que la Banque puisse toujours, au moyen du numéraire et des échéances de son portefeuille, faire face à ses engagements au moment même où ils lui sont présentés. L'obligation de remboursement en espèces est à présumer ou peut être comprendre que par une loi donnant aux billets le cours forcé, ce qui ne s'est présenté que deux fois en cours du siècle dernier, du 15 mars 1848 au 6 août 1850 et du 12 août 1870 au 18 ju-

cembre 1877. Le maximum de sa puissance émission qui était légalement limité à 4 milliards en 1893, a été porté à 5 milliards en 1897, à 5 milliards 800 millions en 1906. Son encaisse métallique n'est soumise à aucune loi spéciale et pourtant c'est elle qui possède le plus grand stock métallique du monde ; de 548 millions en 1880, en réserve elle est passée à un milliard 126 millions en 1890, à 2 milliards 103 millions en 1900, à 4 milliards 268 millions en 1910 !

La convention du 17 novembre 1897 a imposé à la Banque une série d'obligations nouvelles : d'abord une redevance annuelle sur l'excédent par elle réalisé, dont le minimum a été fixé à deux millions, mais dont le maximum peut atteindre jusqu'à 6 de plus de quatre millions et demi; puis le devoir de consentir à l'Etat des prêts sans intérêt dont le montant atteint actuellement 180 millions, elle a reçu en échange deux bons du trésor, l'un de 140, l'autre de 40 millions, à l'échéance du 31 décembre 1920, date de l'expiration du privilège, enfin l'obligation de partager, lorsque le taux de l'escompte dépasse 5 %, le surbénéfice avec l'Etat auquel elle doit abandonner les trois quarts de ce surbénéfice.

Le Banque de France doit en outre prêter à l'Etat son concours pour les émissions, paiements d'arrérages et opérations de trésorerie, elle est tenue en conséquence d'ouvrir gratuitement des guichets à l'Etat pour des rentes françaises et valeurs du trésor français ; ajoutons que depuis longtemps les comptabilité du trésor s'exécutent à ces guichets dans les bureaux auxiliaires, comme dans ces succursales, les versements et prélèvements au compte-courant du trésor.

Les clauses de la convention relatives à la création de succursales et de bureaux auxiliaires ont été scrupuleusement observées. Le décret du 17 juin 1896 avait autorisé la transformation de dix-huit bureaux auxiliaires en succursales, elle a été faite pour le 1er janvier 1899. Pendant cette même année, elle a créé quatorze succursales, trente-deux établissements, au 1er janvier 1911, elle possédait 128 succursales, 70 bureaux auxiliaires et le nombre des villes rattachées était de 305.

La Banque a en outre largement étendu ses relations avec le public, en facilitant l'escompte, sous réserve de garanties nationales, un nombre croissant d'effets à deux signatures, le papier agricole, les effets des coopératives de crédit et une série progressive de papiers sur l'étranger.

SEEP